

Dans son rapport du 20 juin 2018 la Cour des Comptes anticipe CAP 2022 et préconise le démantèlement de la DGFIP et des droits des agents !

Depuis plusieurs semaines la CGT Finances Publiques et l'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP alertent les agents sur les dangers et menaces qui pèsent sur les missions, le service public de proximité et les droits et garanties des agents.

Ainsi, s'agissant de la mission CAP 2022 dont les conclusions devaient être rendues publiques en mars, puis en avril, puis en mai, ou alors en juin mais finalement on est en droit de penser que les annonces dévastatrices se produiront le 14 juillet en guise de feu d'artifice, les organisations syndicales ont dénoncé à plusieurs reprises la logique qui fonde ladite mission (suppression du statut, privatisation des missions, fin de la fonction publique de carrière ...).

La Cour des Comptes ne s'embarrasse pas de précautions calendaires et, au détour d'un rapport sur les 10 ans de la fusion DGI-DGCP et de la création de la DGFIP, annonce clairement la couleur.

Après avoir reconnu que la DGFIP a supporté l'essentiel des destructions d'emplois dans la fonction publique d'Etat (20 000 destructions en 10 ans) - mais sans poser la question des conséquences directes des dites destructions sur l'exercice des missions, la qualité du service rendu ou les conséquences sur les conditions de travail des personnels et pris acte de l'effondrement des investissements de la DGFIP sur les applicatifs informatiques - , la Cour des Comptes, dans une conception toute libérale des missions publiques et de la société, se livre à une véritable attaque en règle contre les missions DGFIP, le service public de proximité ainsi que les droits des agents.

En effet, si aucune interrogation sur les effets délétères et directs des suppressions d'emplois et des baisses d'investissement sur l'exercice des missions ne se fait jour dans le rapport, la cour des comptes enfonce le clou et donne la marche à suivre : **IL FAUT ALLER ENCORE PLUS LOIN DANS LA "REFORME"**.

- **S'agissant des missions**, les préconisations sont édifiantes (on les croirait sorties d'un rapport du Thinks Thanks néo-libéral IFRAP) : **recommandations** qui vont du "resserrement" du réseau des SIP et SIE (réduction du nombre et mutualisation avec d'autres administrations ou opérateurs), à l'expérimentation des agences comptables dans le SPL, la fermeture des trésoreries (dont on aura, au préalable, assuré la dévitalisation par les suppressions d'emplois) à effectifs réduits, à la transformation en trois ans des 354 SPF en un service à compétence nationale, au transfert à l'IGN de la mission topographique sans oublier de liquider le code des pensions en mettant en place une caisse de retraites des fonctionnaires, préalable à la mise en place d'un régime de retraite par points voulu par Emmanuel Macron et le MEDEF.
- **S'agissant des agents des Finances Publiques taxés de « corps social vieillissant » et de leurs droits** : il s'agit de supprimer encore plus d'emplois (pour mémoire le programme élyséen est bien de supprimer 50 000 emplois de fonctionnaire d'Etat - + 70 000 dans les collectivités) et rien ne nous porte à croire que la DGFIP n'en supportera pas une bonne moitié (25 000 sur 4 ans ce qui, en déclinaison régionale (nouvel échelon organisationnel de la DGFIP préconisé par la Cour des Comptes), se chiffre pour l'Occitanie à plusieurs centaines de suppressions annuelles) et **SURTOUT : DE METTRE A BAS LES GARANTIES COLLECTIVES DES AGENTS.**

DANS L'UNITE, TOUS GRADES CONFONDUS,

il s'agit bien de faire front et de COMBATTRE LA REGRESSION SOCIALE.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES mettra tout en oeuvre avec les agents et les citoyens pour que le service public des Finances Publiques soit préservé, tout comme le statut et le régime des retraites des fonctionnaires fondé sur la répartition et la solidarité inter-générationnelle.